

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

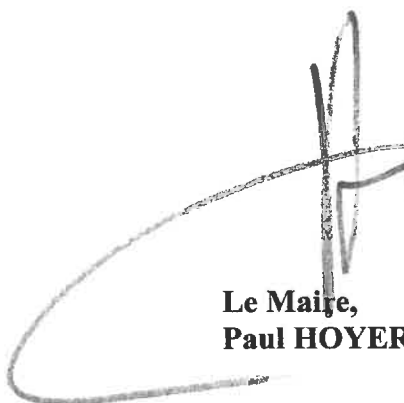
***Lundi 29 juin 2020 à 18h
Salle des Fêtes***

Ordre du Jour :

- Vote du Compte de gestion 2019,
- Vote du Compte administratif 2019,
- Affectation des résultats,
- Vote des taux des taxes communales,
- Vote du Budget primitif 2020,
- Attribution des subventions,
- Vote des tarifs communaux,
- Mise en place de la Commission communale des impôts directs,
- Révision de la participation communale au programme de 11 logements HLM (Cœur de village),
- Remboursement anticipé du prêt relais (Cœur de village),
- Questions diverses.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le 25 JUN 2020


**Le Maire,
Paul HOYER**



Pièces jointes :

- Compte-rendu du Conseil municipal du 2 juin 2020,
- Maquette simplifiée du Budget primitif communal 2020.

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de CABALLERO Alain à DE TAPIA Karine.

Absents excusés : CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 25 juin 2020.

OBJET :
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 1 JUL. 2020

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 1 JUL. 2020

REÇU LE :

- 2 JUL. 2020

PREFECTURE FOIX



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de CABALLERO Alain à DE TAPIA Karine.

Absents excusés : CABALLERO Alain.

Monsieur le Maire, HOYER Paul est absent au moment du vote.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 25 juin 2020.

OBJET :
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances, examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 681 488,99 €

Recettes : 813 446,99 €

Excédent de clôture : 131 958 €

Investissement

Dépenses : 964 357,47 €

Recettes : 862 972,26 €

Restes à réaliser : 124 264 €

Déficit de clôture : 101 385,21 €

Besoin de financement : 0 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif.

Considérant que Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Paul HOYER, Maire, s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

REÇU LE :

- 6 JUIL. 2020

PREFECTURE FOIX

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2019,
CONSTATE les reports,
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte le: - 1 JUIL. 2020

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 1 JUIL. 2020



Le Maire,
Paul HOYER

REÇU LE :

- 6 JUIL. 2020

PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
 09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de CABALLERO Alain à DE TAPIA Karine.

Absents excusés : CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 25 juin 2020.

OBJET :
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET
 GENERAL DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe déléguée aux finances, après avoir examiné le Compte administratif 2019 du budget communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 131 958 €
- un déficit d'investissement de : 101 385,21 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
A Résultat de l'exercice :	131 958 €
B Résultats antérieurs reportés :	54 604,66 €
C Résultat à affecter :	186 562,66 €
D Solde d'exécution d'investissement :	359 499,43 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement :	-124 264 €
Besoin de financement :	0 €
AFFECTATION :	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	186 562,66 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	186 562,66 €
DEFICIT REPORTE D 002 :	0,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
 le caractère exécutoire de cet acte le: - 1 JUL. 2020

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le: - 1 JUL. 2020

REÇU LE :

- 2 JUL. 2020

PREFECTURE FOIX


 Le Maire,
 Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de CABALLERO Alain à DE TAPIA Karine.

Absents excusés : CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 25 juin 2020.

OBJET :
DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Au terme de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué en 2019,

Vu le produit fiscal attendu de 272 090 €,

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition (autres que la taxe d'habitation) par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 12,07 %
- Foncier bâti = 17,98 %
- Foncier non bâti = 71,44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

- 1 JUIL. 2020

- 1 JUIL. 2020

REÇU LE :
- 6 JUIL. 2020
PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
 09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de CABALLERO Alain à DE TAPIA Karine.

Absents excusés : CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 25 juin 2020.

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE
 LISTE DES CONTRIBUABLES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNES
 POUR SIEGER COMME COMMISSAIRE AU SEIN DE LA
 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, qui rappelle que le Conseil Municipal doit dresser une liste de 24 contribuables parmi lesquels seront désignés, par le Directeur départemental des finances publiques, les commissaires et leurs suppléants qui siégeront, pendant la durée du mandat du Conseil Municipal, au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (6 commissaires et 6 suppléants) ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

1) que la liste des contribuables, remplissant les conditions fixées par l'article 1650 du Code général des impôts, proposés pour être désignés en qualité de commissaires ou de commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs est dressée ainsi qu'il suit :

Commissaires titulaires domiciliés sur le territoire de la commune :

Nom Prénom	Date de Naissance	Adresse de la résidence principale
OURLIAC Chantal	25/01/1957	1 bis allée de la Mairie 09000 FERRIERES
Marie RIVERE	19/02/1937	5 avenue du Bernet 09000 FERRIERES
RODRIGO Jean François	27/06/1955	2 la Plaine des Cerisiers 09000 FERRIERES
ESTEVES Marie-Pierre	21/11/1963	2 résidences Rives-Faites 09000 FERRIERES
DOUMENC martine	01/04/1963	3 avenue Jean Durroux 09000 FERRIERES
PAGES Roland	14/04/1952	1 Cavalier 09000 FERRIERES
BONZOM Françoise	19/04/1958	14 rue Lazare Ponticelli 09000 FERRIERES
FOURCADE Jean-Jacques	14/01/1951	5 résidences la Peupleraie 09000 FERRIERES
GRANIER Maryse	24/02/1946	4 Gariac 09000 FERRIERES
MIRANDA Daniel	28/01/1953	9 résidences de Lestang 09000 FERRIERES
BILLAUD Philippe	24/02/1961	1 avenue du Bernet 09000 FERRIERES

Commissaire titulaire domicilié hors de la commune :

- BORDEAU Enguerrand, né le 20/05/1978, domicilié 5 bis Boulevard Raphaël Capdeville 09000 FOIX,

Commissaires suppléants domiciliés sur le territoire de la commune :

Nom Prénom	Date de Naissance	Adresse de la résidence principale
BIZE Cédric	07/06/1988	3 allée de la Mairie 09000 FERRIERES
CABALLERO Alain	21/02/1950	4 avenue du Bernet 09000 FERRIERES
LLOP Josette	29/05/1948	5 chemin des Rives 09000 FERRIERES
Karine DE TAPIA	09/10/1974	3 résidences des Acacias 09000 FERRIERES
VALES Denis	25/12/1948	3 résidences des Aulnes 09000 FERRIERES
CAZAJOU Christian	18/08/1949	14 résidences les Myrtilles 09000 FERRIERES
RIU Katia	16/01/1972	31 résidences les Myrtilles 09000 FERRIERES
BERNARD Jean-Luc	23/07/1956	23 chemin de Sutra 09000 FERRIERES
RODRIGO Martine	05/03/1951	2 la Plaine des Cerisiers 09000 FERRIERES
ROQUES Nicolas	05/09/1988	12 avenue de Lestang 09000 FERRIERES
DOUMENG Jean-Paul	13/06/1952	47 allée de la Mairie 09000 FERRIERES

Commissaire suppléant domicilié hors de la commune :

- PAULY Jean-Paul, né le 27/06/1953, domicilié 5 rue Jules Palmade 09000 FOIX ;

2) que cette liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **19 AOUT 2020**

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : **19 AOUT 2020**

Le Maire
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de CABALLERO Alain à DE TAPIA Karine.

Absents excusés : CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 25 juin 2020.

OBJET :
REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE
PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX
PROFESSIONNELS PAR L'OPH / LE TOIT POUR TOUS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège et la Scp Un Toit pour Tous vont commencer le chantier relatif à la construction de onze logements HLM neufs au Cœur de village.

Monsieur le Maire explique que ce projet est conditionné par la participation financière de la commune sous la forme d'une subvention de 6 000€ (six mille euros) versée par logement à l'OPH, dont le paiement pourra être étalé sur quatre années. Dans le cas de Ferrières-sur-Ariège, la subvention sera minorée de la valeur du foncier apporté par la commune à titre gracieux à l'OPH et qui est estimée à ce jour à 45 000 € (quarante-cinq mille euros). Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération (n°2018/32 du 2 mai 2018) avait été prise dans ce sens pour la réalisation de dix logements et que depuis le projet de l'OPH a été revu à onze logements. Il convient donc de délibérer pour actualiser la participation de la commune revue à onze logements.

La participation de la commune pour la réalisation de 11 logements HLM neufs sera donc de :

$$11 \text{ logements} \times 6\,000\text{€} = 66\,000\text{€} - 45\,000\text{€} = 21\,000\text{€} \text{ (vingt et un mille euros)}$$

Monsieur le Maire précise que la production d'un logement HLM neuf, suivant sa typologie, génère un produit fiscal qui permet à la collectivité de récupérer au bout de six à sept ans l'aide de 6 000 € (six mille euros) apportée à l'OPH.

L'OPH assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction des logements et des locaux professionnels.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, DONNE son accord de principe à l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège pour le versement de la participation de la commune d'un montant estimé à 21 000 € (vingt et un mille euros),

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, 17 AOÛT 2020


le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

17 AOÛT 2020

Après publication ou notification le :

Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de CABALLERO Alain à DE TAPIA Karine.

Absents excusés : CABALLERO Alain.

Secrétaire de séance : BORDEAU Enguerrand.

Date de la convocation : le 25 juin 2020.

OBJET :
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
DE LA LIAISON DOUCE PAR LE SDE 09
OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la troisième tranche de l'opération de requalification du Cœur de village n'est pas terminée et qu'une délibération a été prise (n°2020/10 du 5 mars 2020) pour engager les travaux relatifs à la réalisation de l'éclairage public de la liaison douce.

Au montant des réalisations précédemment estimées par le Syndicat des Collectivités Electrifiées d'Ariège (20 100 € H.T), des travaux liés au remplacement d'une ligne existante doivent être effectués pour un montant de **1 580€ H.T** (vingt mille cent euros hors taxes).

Ces travaux sont pris en charge par le SDE 09 grâce à la mutualisation de la redevance France Telecom. Il resterait donc à la charge de la commune la somme de 0 € (zéro euro).

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser les travaux relatifs dans le cadre de la troisième tranche de l'opération Cœur de village pour un montant de **0€** (zéro euro).

AUTORISE, Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, **17 AOUT 2020**

Le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : **17 AOUT 2020**

Le Maire
Paul HOYER

